

Colloque des arts de la rue

des 4 et 5 août 2014 | La Chaux-de-Fonds

Compte-Rendu





*Vers une reconnaissance
des arts de la rue*

FARS

Fédération des
Arts de la Rue Suisses



Compte-rendu du colloque 2014

Deutsche version auch verfügbar

Anfragen beim Sekretariat: secretaire@federation-arts-rue.ch

Durant un jour et demi, acteurs culturels et représentants de collectivités publiques et d'institutions se sont retrouvés pour aborder la question de **la place des arts de la rue dans la politique culturelle en Suisse**, et, partant, de leur reconnaissance par les pouvoirs publics et les institutions de soutien à la culture.

À cette occasion, les acteurs culturels du domaine des arts de la rue en Suisse ont pu, avec le soutien de collègues venus de France et d'Allemagne, faire valoir un certain nombre d'éléments nécessaires à comprendre la spécificité des arts de la rue.

Tout d'abord, le terme « arts de la rue » ou « arts en espace public » englobe toute démarche artistique s'inscrivant dans un lieu public ou dans un lieu non-dédié à de telles représentations en temps normal. **Les arts de la rue sont ainsi un choix délibéré, une démarche artistique s'inscrivant dans l'espace public et non un choix « par défaut »**: les spectacles qui interviennent dans l'espace public n'ont pas été refusés dans les théâtres et autres lieux dédiés; la rue n'est pas le purgatoire des arts vivants, y jouer n'est





*« Pourquoi jouer dans un lieu ? Pourquoi s'em-
bêter à aller dans un lieu qui est déjà occupé ?
Pourquoi ne pas profiter de la page blanche
qu'est la black box du théâtre ou d'une salle
de spectacle ? Parce qu'on a aussi la possibilité
d'écrire avec le lieu, avec la ville, avec ce qui vit. »*

Yuval Dishon

metteur en scène cie Zanco, Genève

pas un signe de mauvaise qualité, mais bien le témoin d'une démarche artistique pensée pour la rue.

De fait, les arts de la rue regroupent toute une série de disciplines artistiques, du théâtre au cirque, en passant par la danse ou les arts plastiques, par exemple. Ces disciplines sont réunies autour de besoins particuliers aux performances en espace public, dont un élément clef est le partenariat nécessaire entre autorités et artistes.

En effet, accorder un soutien financier à ces projets est certes important, mais ce soutien doit être suivi d'une étroite collaboration entre différents services de l'administration (voie publique, travaux publics, services industriels, police, etc.) et les artistes, sinon la subvention restera lettre morte, le spectacle ne pouvant se tenir dans de bonnes conditions sans ce partenariat.

«La complicité avec la Ville et les services doit être totale. Ça doit se faire dans une vraie confiance. Il y a vraiment des choses à inventer ensemble, réussir à faire une opération dans la ville.»

Laurent Kilani

Administrateur culturel, Lombez (32), France



Les autorités présentes, de même que les institutions soutenant la culture, ont pu également faire part de leurs besoins. Il en ressort ainsi que le rôle joué par les programmateurs des salles est important en termes de quittance des choix de soutien. Les directeurs des lieux soutenus servent en quelque sorte de caution artistique aux autorités, qui sont ainsi accompagnées dans leurs choix. Cette caution manque pour les arts de la rue, qui sont pour l'heure encore rarement programmés par des lieux établis, même si la tendance à mettre à l'affiche des spectacles « hors les murs » semble s'affirmer en Suisse ces dernières saisons.

Outre le cautionnement artistique, les pouvoirs publics ont besoin de garanties administratives. En effet, la non-reconnaissance des arts de la rue a eu pour effet d'engendrer des modes de production très variés et divergeant parfois beaucoup des standards en vigueur. Pour pouvoir s'engager, les pouvoirs publics ont donc besoin d'assurances quant

au respect de la loi sur le travail et des dispositions syndicales.

Enfin, **les autorités ont besoin d'un interlocuteur** qui puisse permettre la meilleure compréhension des spécificités des arts de la rue. La FARS doit logiquement être ce partenaire mais a, elle aussi, besoin de mieux se structurer afin de pouvoir mener ce dialogue à bien. Un recensement des événements et compagnies d'arts de la rue est nécessaire à la juste représentation de ce que sont déjà les arts de la rue en Suisse. Dans la même logique, une professionnalisation du fonctionnement de la fédération est plus que souhaitable, lui donnant les moyens d'entretenir un dialogue régulier et de remplir les tâches qui sont les siennes (coordination entre les différents acteurs, contacts avec les fédérations sœurs à l'étranger, dialogue avec les autorités et les institutions,...).

Sur ces éléments, des ateliers se sont tenus par groupes et diverses pistes ont été dessinées.



Sur la question du **cautionnement artistique**, il faut tout d'abord rappeler que les artistes évoluant dans le circuit des arts de la rue sont les « mêmes » que leurs collègues évoluant en salle. Ils ont les mêmes exigences professionnelles et, souvent, les mêmes formations. Il n'est pas non plus rare que certains travaillent dans les deux domaines, en salle en hiver et en rue à la belle saison. Il n'y a donc aucune raison

« Généralement, ce qui se fait en espace public a une durée plus longue, dans l'exploitation, dans le jeu, parce que justement le spectacle va s'affiner comme ça, il a besoin du contact du public aussi pour se préciser, se travailler. Donc, le temps d'exploitation est différent, la manière de créer est différente, mais les besoins sont les mêmes. »

Matthieu Béguelin

Metteur en scène et comédien, Neuchâtel

d'opposer les uns aux autres ou d'établir une quelconque distinction qualitative entre les deux formes.

Il ressort également qu'il existe un cautionnement artistique sur lequel les autorités peuvent s'appuyer à travers les festivals proposant des spectacles en espace public. Ceux-ci sont en nombre croissant ces dernières années et leurs programmateurs doivent devenir des interlocuteurs, des personnes-ressource pour les pouvoirs publics lorsqu'ils reçoivent des demandes de soutien pour des productions en espace public. Ceux-ci peuvent amener la même expertise que leurs collègues des théâtres institutionnels.



Sur le **plan administratif**, tout le monde s'accorde à dire que le respect de la loi sur le travail est une évidence. De fait, la FARS doit initier un processus d'engagement des festivals et des compagnies à respecter ces dispositions légales. Cela peut prendre la forme d'une charte et peut également s'appuyer sur le Syndicat suisse-romand du spectacle (SSRS) pour ce qui est de la reconnaissance par les pairs, des formations proposées en arts de la rue. Une telle charte serait reconnue par les pouvoirs publics.

Qui plus est, il appert que les collectivités publiques soutenant les arts de la rue sont isolées les unes des autres, ce colloque étant la première grande réunion des acteurs concernés. L'idée d'**établir des liens** entre ces collectivités, tel un réseau, est perçue comme un moyen d'unifier des pratiques et de créer une base plus large que le dialogue bilatéral avec chaque collectivité. Ce réseau pourrait aussi constituer un «noyau dur» au sein de l'Union des Villes Suisse, par exemple, afin de promouvoir la reconnaissance des arts de la rue.

Enfin, la prochaine consultation sur le *Message sur le financement des activités culturelles de la Confédération (Message culture)* doit être l'occasion d'entamer un dialogue avec les autorités fédérales.

«Ce genre de rencontres, est pour nous tous, extrêmement important et on souhaite vraiment que chaque année on ait une réunion, un colloque et que les administrations cantonales et communales soient invitées. On peut avoir des contacts très importants, très utiles, qui font que nous pourrons aussi défendre ces projets. Je crois que si mes collègues chefs de la culture sont là, c'est qu'ils ont intérêt à défendre les arts de rue.»

Luc Schindelholz

Chef du service Sport, jeunesse et culture Ville de Delémont

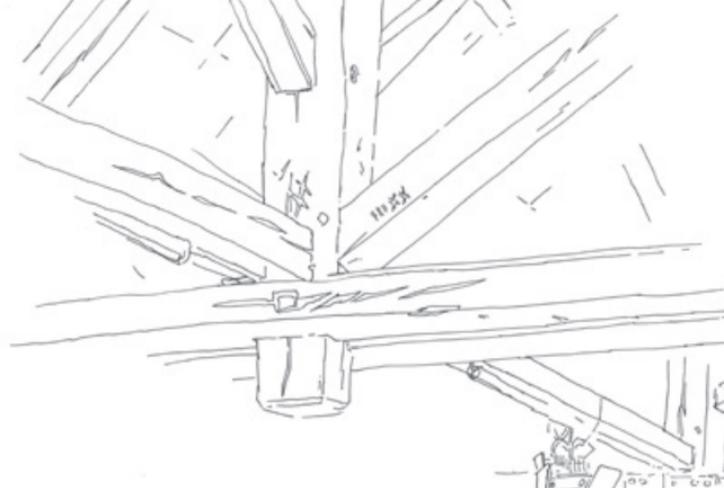


Au niveau de la **structuration de la FARS**, le besoin d'un recensement général de la profession est évident. Il en va de même pour la nécessité de professionnalisation de la structure, qui fonctionne depuis ses débuts de manière bénévole. L'ampleur des tâches à accomplir et la régularité nécessaire au dialogue plaident pour trouver les moyens d'une permanence. Cette permanence implique également un lieu de travail, un bureau permettant une existence « physique » à la fédération.

Dans la même logique que celle du recensement, l'établissement de cotisations pour les membres doit être introduit, afin de pouvoir tenir un registre des membres, servant aussi à asseoir sa représentativité.

Enfin, la nécessité de **tenir des colloques de ce type de manière régulière** a été constatée, afin de poursuivre ce dialogue et de permettre une reconnaissance des arts de la rue.

La FARS tient à souligner l'excellent climat qui a régné durant les échanges de ce colloque où la volonté mutuelle de compréhension a prévalu et permis des discussions franches et honnêtes. Elle tient en particulier à remercier L'association AGORA-La Plage des Six Pompes pour son accueil; Pro Helvetia - Christine Matthey, Muriel Perritaz, Felizitas Ammann, Lea Bähler. La Ville de la Chaux-de-Fonds - Cyril Tissot et Loïc Hans, l'Association Théâtre Promotion Suisse ATP - Anne Jäggi, Marynelle Debétaz et Daniela Agustoni ainsi que la Loterie romande pour leur précieux concours financier et logistique à l'organisation de ce colloque.



« Tous les critères [de définition] sont faits pour être affranchis. Il y a une question qui est fondamentale au niveau des arts de la rue ou de l'espace public, c'est la rencontre entre des artistes, une œuvre et un public. Cette question-là, c'est ce qui nous définit. »

Frédéric Rémy

programmeur Scènes de Rue, Mulhouse



En partenariat avec:



prchelveta

SSO société
suissesse
des
accidents



Avec le soutien de la
 Loterie Romande